

## 14ème législature

<b>Question N° : 298</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > sports, jeunesse, éducation populaire et vie	<b>Analyse</b> > orientations.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>08/01/2013</b> page : <b>243</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur sa feuille de route détaillée.

### Texte de la réponse

L'organisation gouvernementale avec un ministère de plein exercice au périmètre élargi traduit la priorité accordée aux sports, à la jeunesse, à l'éducation populaire et à la vie associative. Elle traduit aussi la reconnaissance d'une culture ministérielle forte et d'une identité professionnelle des agents « jeunesse et sports », après des années de remise en cause. Le Président de la République a souhaité une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse. Mais une politique de jeunesse ne peut être construite par la seule addition des actions de chaque ministère. Dans cet objectif d'impulser et de coordonner une stratégie d'ensemble, le Premier ministre a confié à la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative l'organisation d'un comité interministériel de la jeunesse. Le CIJ se réunira, sous la présidence du Premier ministre en début d'année 2013 puis annuellement et sera ensuite décliné au plan territorial au travers d'actions concertées associant l'ensemble des acteurs. La mobilisation de tous est essentielle pour accompagner les jeunes vers l'emploi, en particulier pour la mise en oeuvre des emplois d'avenir. A ce titre, les associations employeurs seront mobilisées afin de proposer aux jeunes qui le souhaitent des parcours de formation aux métiers de l'animation et du sport, en lien avec les établissements du ministère. Une priorité sera aussi accordée à l'amélioration de l'accès des jeunes aux droits sociaux. En outre, l'engagement et la mobilité des jeunes seront favorisés. Le quinquennat sera en particulier marqué par une montée en charge du service civique qui doit s'accompagner d'une amélioration qualitative du dispositif. La ministre souhaite que l'Etat contribue au développement des activités physiques et sportives à tous les âges, pour tous les publics et tout au long de la vie. La promotion de la santé par le sport fera l'objet d'une action concertée et cofinancée, au sein d'un fonds alimenté par le CNDS et le ministère en charge de la santé, pour encourager les acteurs locaux à développer des actions pérennes et innovantes dans ce champ. L'offre sportive proposée sur les territoires, en particulier par les associations, doit permettre de répondre à ces besoins. La pratique organisée en leur sein doit aussi être l'occasion de faciliter l'engagement bénévole et de promouvoir l'égal accès aux responsabilités, notamment pour le public féminin et les jeunes. L'Etat veillera à accompagner, aux plans technique et financier, la mise en place d'une offre de formation adaptée aux besoins des bénévoles et coordonnée sur les territoires. Il s'attachera également à promouvoir l'initiative associative auprès des collectivités territoriales. Les résultats des sportifs français lors des dernières échéances européennes et mondiales et, bien-sûr, aux derniers Jeux Olympiques et Paralympiques de



Londres ont montré combien le sport est un ambassadeur de la France et rassemble autour de valeurs humanistes. Outre cette recherche de performance dans le respect de l'éthique sportive, la ministre souhaite que les sportifs de haut niveau soient mieux accompagnés dans leur parcours de vie, pendant et après leur carrière sportive. Afin de protéger l'éthique du sport contre les menaces de dopage et de matches truqués dans le cadre des paris sportifs, la France renforcera sa lutte contre ces fléaux au niveau national et international. Enfin, l'effort de l'Etat en matière de contrôle de la sécurité des pratiques physiques et sportives, et de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs hors temps scolaire sera poursuivi. Il s'agit d'un enjeu majeur de la réforme des rythmes éducatifs à venir.